



ASSOCIATION DE LA
FILIERE BIOLOGIQUE
EN REGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

du 30 juin 2016

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Orléans le 30 juin 2016 à 14h30 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 15 juin 2016.

RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	COLLEGE	AG BIO CENTRE	CA 30/6/16
LA RICHE EN BIO	DYONET	Jacques	Consommateurs	Titulaire CA	excusé
ASSOCIATION LA PRESLE	TROFLEAU	Martine	Consommateurs	Suppléant CA	présente
BIOCOOP AU BOURGEON VERT	ZOPPÉ	Agnès	Distributeurs	Titulaire CA	absente
TERNAO	FOUCAULT	David	Distributeurs	Titulaire CA	absent
FRSEA CENTRE	LELIÈVRE	Éric	Institutionnels	Titulaire CA	excusé
CONFEDERATION PAYSANNE	HAHUSSEAU	Yves Marie	Institutionnels	Titulaire CA	excusé avec pouvoir
COOP DE FRANCE CENTRE	VAURS	Christophe	Institutionnels	Titulaire CA	présent
CRCA Centre	DAUBIGNARD	Louissette	Institutionnels	Suppléant CA	absente
MFR DE L'ORLEANAIS	VERGNAUD	Pascal	Institutionnels	Titulaire CA	présent
CER France - ALLIANCE Centre	PRUNIER	Joël	Institutionnels	Suppléant CA	excusé
LSDH	LESEURE	Philippe	Préparateurs	Titulaire CA	excusé avec pouvoir
SIDESUP	BELIERES	Jean-Marie	Préparateurs	Titulaire CA	excusé
MAUTOUCHET SERGE SMC	MAUTOUCHET	Serge	Préparateurs	Titulaire CA	présent
AXÉRÉAL BIO	RENART	Gilles	Préparateurs	Titulaire CA	excusé
CONSERVES DU BLAISOIS	MACHELIDON	Philippe	Préparateurs	Suppléant CA	excusé
GIE PORC BIO DU CENTRE	BOULAI	Michel	Préparateurs	Suppléant CA	absent
FERME DE LA MOTTE	LEMAIRE	Julien	Préparateurs	Titulaire CA	excusé
SCEA LES RIOLLIÈRES	BOURGY	Emmanuel	Producteurs	Titulaire CA	présent
EARL PONTIJOU	GAULANDEAU	Claude	Producteurs	Titulaire CA	excusé
GAEC DU COUDRAY	JANSEN	Julien	Producteurs	Titulaire CA	excusé avec pouvoir
	POTHIER	Sylvain	Producteurs	Titulaire CA	présent
SCA LE BIOTOPE	RIFFARD	Philippe	Producteurs	Titulaire CA	présent
FERME DE LA CHAUME AU CHAT	VINCENT	Jean-François	Producteurs	Titulaire CA	présent
GAEC VAL PRÉ VERT	DURAND	Joël	Producteurs	Suppléant CA	excusé
DOMAINE LES CHESNAIES	LAMBERT	Pascal	Producteurs	Suppléant CA	absent
	SPACH	Claude-Eve	Producteurs	Suppléant CA	excusée

Autres : Jacques Sappei (directeur Bio Centre), Jean-Christophe Grandin (coordinateur GRAB), Cécile Coste (Draaf), Jean-Roch Galliet (Draaf)

Au total, 11 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.



Le président rappelle les points à l'ordre du jour:

SUJET	QUI ?
Approbation du précédent procès-verbal.	
Compte-rendu de la réunion du GRAB du 30 juin et points proposés à l'ordre du jour.	GRAB
Changements envisagés dans l'organisation du réseau (Bilan DLA, changement du poste de chargé de filière végétale, retour sur la réunion avec la Région, mutualisation de missions,...)	JFV
Conjoncture des filières biologiques. Points sur les conversions et le développement des marchés.	Tour de table
Situation à mi année (opérationnel et financier)	JS
Plan d'action 2017	JS + Chargés
Présentation de nouvelles idées et débats	de mission
Présentation des candidats pour la réalisation du site Internet	JS
Questions diverses : - validation des nouveaux membres	

Jean-François Vincent salue la présence de M le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Jean-Roch Gaillet, accompagné de Cécile Coste, qui reprend le dossier bio. Il propose de modifier l'ordre du jour pour s'adapter aux contraintes horaires de M Gaillet.

1. Approbation des précédents comptes-rendus

Les procès-verbaux des délibérations des conseils d'administration du 30 avril 2016, avant et après l'assemblée générale, sont adoptés à l'unanimité.

2. Compte-rendu de la réunion du GRAB du 30 juin et points proposés à l'ordre du jour.

Emmanuel Bourgy rappelle les différents points abordés en GRAB ce même jour.

Le bilan du DLA a été commenté.

Il en ressort que l'ensemble du réseau bio aurait avantage à définir le projet associatif qui lie l'ensemble de ses membres. De là découlerait sa stratégie et son plan d'action.

Le GRAB a validé ces conclusions mais souhaite que dans le cadre du suivi de ce diagnostic, soit réalisé un complément de diagnostic permettant d'approfondir le rôle des bénévoles (situation actuelle, conditions d'intervention, difficultés,...).

Le diagnostic de Bio Centre est remis aux personnes présentes. Le conseil d'administration partage l'avis du GRAB et valide la poursuite de cette action. Le directeur prendra contact avec la structure régionale du DLA pour engager la suite.

Le directeur interpelle les représentants de la Draaf sur le nouveau fonctionnement du financement de Bio Centre avec la Région. Celle-ci souhaite dès 2017 financer le projet associatif de Bio Centre, qui n'intégrerait plus les activités du domaine concurrentiel. Sur cette base, la justification des dépenses ne serait plus détaillée par fiche-action mais réalisé sur la base d'un rapport d'activité global. Ce fonctionnement serait ainsi différent de celui actuellement en vigueur avec la Draaf, et impliquerait du travail supplémentaire pour justifier les dépenses. Il est demandé à la Draaf s'il est envisageable de pouvoir travailler sur les même base.

M. Gaillet répond que cela est envisageable si cette pratique se répand également dans d'autres régions, ce qui la rendrait acceptable au niveau du ministère. Il est convenu que Bio Centre se renseignerait auprès des structures équivalentes dans les autres régions pour évaluer la diffusion de cette pratique. D'autre part, fin septembre, début octobre sera pris un



rendez-vous avec Mme Coste pour étudier le plan d'action prévisionnel de Bio Centre pour 2017 et valider nos modalités de fonctionnement.

Emmanuel Bourgy en vient au financement des GAB par les départements. Ceux-ci seront arrêtés en 2017 et sur le principe la Région s'y substituera. Mais l'enveloppe globale reste à définir. M. Gaillet confirme qu'aucun transfert de ressources n'est prévu vers la Région.

A propos du financement par la Draaf du réseau bio, dont il faut rappeler qu'il serait en baisse de 80 % en 2017, Emmanuel Bourgy confirme que dans certaines régions la fongibilité entre les lignes budgétaires permet d'assurer le financement de l'animation des structures bio. Cela relève d'une décision du Draaf. Dans une période où le nombre de conversion reste très élevé, l'animation est essentielle pour accompagner ce mouvement et maîtriser l'équilibre au sein des filières pour éviter des tensions sur les prix. Le montant total disponible aujourd'hui reste à hauteur de 80 k€ environ.

M. Gaillet annonce qu'en matière d'aide bio (CAB et MAB) et MAEC, une rallonge est annoncée, en top up, sans pour autant en connaître le montant. Les régions CVL et Occitanie sont celles concernées par cette évolution, leur enveloppe étant épuisée.

Mme Coste confirme que le ministère n'a à ce jour rien confirmé sur la possibilité de fongibilité entre les lignes aides bio/MAEC et animation bio. Par ailleurs les autres lignes sont également en tension ce qui rend les arbitrages difficiles. JC. Grandin précisera à Mme Coste la région pour laquelle il a connaissance de l'application de la fongibilité.

P. Riffard rappelle l'engagement du président de la République de faire de la France le premier producteur bio en Europe. Mme. Trofleau souligne le souhait des consommateurs et des collectivités d'avoir accès de plus en plus à des produits bio. Jean-François Vincent insiste sur la nécessité de travailler pour éviter les inconvénients tels que ceux qu'avait connus la filière bio avec les CTE.

En matière de conversion, Mme Coste signale la difficulté rencontrée en DDT pour l'instruction des dossiers, l'outil de gestion n'étant pas opérationnel.

JF Vincent signale l'écart constaté aujourd'hui entre les chiffres annoncé par les DDT et ceux issu de l'Agence Bio, respectivement environ 13 000 ha et 10 000 ha.

Mme Coste précise que le ministère envisage le paiement du 1^{er} pilier 2015 en octobre, sauf à supporter une amende de Bruxelles. Elle n'a pas de visibilité sur le volume global des conversions.

JC Grandin confirme qu'au travers des contacts des GAB, la dynamique de conversion est maintenue. Par contre, de nombreux agriculteurs attendent 2017 pour faire leur demande d'aide. Il est important pour la crédibilité de tous que la situation se clarifie.

M. Gaillet affirme que la révision à mi parcours du Feader ne devrait pas permettre son effectivité avant 2018, et qu'une rétroactivité devrait être possible. La réserve de performance du Feader devrait également permettre de dégager plus de fond pour les régions particulièrement performante.

M. Gaillet interroge sur les spécificités des agriculteurs bio face aux intempéries connus ces derniers temps.

Sont mis en avant les difficultés suivantes :

- perte de cultures pérennes (artichauts, rhubarbe,...)
- perte difficilement chiffrable de l'activité des sols et des composts qui auront des conséquences sur les cultures suivantes
- les maraichers sont en grosses difficultés (perte de produits et sols difficiles à remettre en état)



- pas de possibilités de traitement en bio face aux maladies ; L'approche est préventive plus que curatives.
- En élevage difficultés liés à la qualité des fourrages
- De nombreuses petites structures en bio. Seront-elles prises correctement en compte ?
- Le seuil de 13% de perte de chiffre d'affaire pour avoir accès aux aides en cas de calamités agricoles pose problème dans les exploitations bio qui sont souvent très diversifiées. Les pertes forfaitaires ne sont pas calculés sur des systèmes bio, notamment en termes d'emploi, la bio générant 2 à 3 fois plus d'emploi.

M. Gaillet confirme que les deux départements, du 45 et du 41, sont majoritairement classés en « catastrophe naturelle ». Dans les autres départements, le faible taux de dégâts hors agriculture n'amène souvent pas les maires à demander ce classement.

JF Vincent insiste sur la nécessité d'assurer l'aide au maintien pour maintenir un équilibre au sein des filières ; Contrairement à ce que l'on entend ici ou là, le marché ne peut pas aujourd'hui rémunérer les produits bio à leur juste valeur. L'absence d'aide au maintien introduirait une distorsion trop grande entre les différents acteurs et fragiliserait toute la filière.

JF Vincent remercie M Gaillet et Mme Coste de leur participation.

P. Riffard poursuit en faisant un point sur les RNDA. Il est demandé à Bio centre d'y tenir un stand. Aucun financement n'est prévu.

Emmanuel Bourgy évoque enfin la refonte du Pôle Conversion qui fera dès l'année prochaine l'objet d'un appel à projet de la part de la Région. Chaque structure pourra alors répondre indépendamment sur la base du cahier des charges qui sera proposé. Le réseau bio souhaite travailler à une proposition avec les acteurs aval des filières afin que l'aspect économique soit bien pris en compte, notamment les coopératives.

3. Changements envisagés dans l'organisation du réseau

En complément des sujets déjà abordés précédemment, le directeur précise l'orientation prise pour le recrutement suite au départ de Cécile Perret, chargé de mission filières végétales. Le nouveau poste sera consacré exclusivement aux grandes cultures et légumes de plein champ, avec une composante structuration de filière et une composante technique. Les filières arboriculture et viticulture sont envisagées délocalisées au Gabto, la mission restant à caractère régional ; Ces cultures sont en effet d'une part très présentes dans le département d'Indre et Loire, et d'autre part les centres techniques y sont également (La Morinière pour les fruits et le Vinopôle pour la viticulture). Les discussions sont bien engagées pour une mission représentant 0.4 ETP. La personne serait salariée de Bio Centre et du GAB.

Dans le cadre de la réorganisation du réseau bio, Christophe Vaurs précise qu'il pourrait être intéressant de séparer les activités de Bio Centre (actions syndicales, actions collectives, et actions relevant de prestations du secteur concurrentiel). Le projet associatif pourrait être défini dans un premier temps par les professionnels puis proposé aux salariés pour avis et amendements éventuels.

Devant le retard pris, le directeur propose de supprimer de l'ordre du jour la conjoncture et le plan d'action 2017. Ce dernier point sera revu lors du prochain CA. N'était prévu aujourd'hui qu'un débat sur de nouvelles idées.



4. Situation à mi année (opérationnel et financier)

Le directeur signale en introduction que le niveau d'activité est depuis plusieurs mois très chargé. Il existe une cause conjoncturelle liée notamment à la restructuration du réseau et les tensions qui en résultent, les différents diagnostics (DLA et région), l'implication du réseau dans de nombreuses instances régionales, les difficultés liées aux financements, le départ de Cécile, etc. Mais on ne peut toutefois pas écarter une cause structurelle. Cette situation sera prise en compte lors de l'élaboration du plan d'action 2017.

Le directeur expose la situation du compte de résultat à mi année, complété par une projection pour la fin de l'année :

Produits d'exploitation => à peu près au budget

- Prestation de service
 - 25 k€ / prévision fin 2016: 60 k€ (54 k€ au budget)

Compte tenu du transfert de 10k€ de subvention en prestation sur le projet avec Sicaba, le prévisionnel est en léger retrait.

- Cotisations
 - Aval: Ok mais relance à faire => Démarche proactive envisagée pour aller chercher des nouveaux
 - Amont: risque de retrait dû aux difficultés conjoncturelles
 - CVI: Biocer met en place la CVI en 2016 => à consolider

Subvention => en retrait (environ – 32 k€ !)

- La Région a confirmé une subvention en retrait, 355 763 € au lieu de 378 332 €, avec des charges identiques, ce qui déséquilibre le budget prévisionnel.

=> Des discussions sont en cours

- Suite aux demandes de modifications par la Région, notamment le transfert sur le Feader, la Draaf revient sur le montant des aides, 129 646 € au lieu de 132 000 € car le taux d'autofinancement passe en dessous de 20%. => perte de - 2 354€ . En discussion pour voir comment récupérer cette somme. (M. Gaillet a précisé avant son départ la possibilité sur des investissements. Ce point sera précisé pour éventuellement financer une partie du site Internet.)

Risque: nous serons en sous-réalisation de - 4% ce qui, occasionnera des baisses de subvention. (Prises en compte dans les chiffres proposés dans l'évaluation uniquement avec la Draaf)

- Feader / maraichage: En commission début juillet
- Ecophyto communication: sur le recueil Grandes cultures: + 3 375 € (non prévue au budget)
- Risque sur dossiers antérieurs:
 - CAP et Casdar Ovin (2013-2015): sous réalisation
=> perte envisagée de 8 900€ (encore en cours d'évaluation)
 - Région 2015: perte annoncée de 3764 € => En attente d'explication (personne absente à la Région).



Charges => en retrait (637 k€ au lieu de 660 k€ soit – 4%)

- Achats non stockés
 - Prévision fin année: 77 k€ au lieu de 108 k€
=> Peu d'intervenants externes => mais donc pas de produits
 - Réduction du coût des publications avec la rédaction réalisée en interne (2k€ au lieu de 3k€ par publication): gain 4k€.
- Charges non maîtrisée
 - Déplacement et frais administrateur: ils sont actuellement donnés en fin d'année voire l'année suivante. Il serait préférable de faire a minima un point à mi année.

Le conseil valide la nécessité de recueillir cette information au moins à mi année.

Evaluation du résultat à fin 2016: - 7 k€
--

Non évalué:

Technicien grande culture avec Coop de F: - 3 k€

Chargé de mission Bio Centre sur grandes cultures (accompagnement technique 40% du temps) : - 7 k€ => mais devrait être compensé par les contributions des agriculteurs

Gain sur congé payé (en cours de régularisation)

Actions prévues

- Consolider les subventions
- Augmenter les prestations
- Maîtriser les charges non génératrices de profits

Décision à prendre

- Site Internet : voir décision au paragraphe suivant
- Embauche Hélène Plumart (actuellement en stage) 1 mois pour CAP Grandes cultures: coût + 3 500 €.

Le conseil acte la nécessité de finaliser l'élaboration du projet de CAP grandes cultures. L'embauche est nécessaire vu le départ de Cecile Perret et le financement était de toute manière prévue puisque Cécile démissionne fin juillet.

Le président demande au conseil d'administration d'approuver cette proposition d'embauche de la stagiaire pour un contrat d'un mois en CDD.

Le conseil d'administration valide cette proposition à l'unanimité



5. Présentation des candidats pour la réalisation du site Internet

Le directeur rappelle la méthode utilisée.

L'analyse des besoins a été réalisée par un groupe constitué de représentants des GAB, des professionnels des divers collèges et de Bio Centre.

Le cahier des charges pour la réalisation du site a été en partie réalisé avec un prestataire. Celui-ci ne s'étant plus manifesté pendant plusieurs mois, le contrat a été dénoncé et les sommes déjà versées ont été récupérées.

Le cahier des charges a été finalisé en interne par le directeur et l'assistante de communication.

7 sociétés ont été consultées. 6 ont répondu. 3 ont été sélectionnés pour une audition qui a permis d'approfondir la qualité de leur offre.

Le directeur présente les propositions graphiques de page d'accueil des trois sociétés retenues.

Il présente ensuite le tableau ci-dessous résumant quelques éléments de comparaison.

	ADDICTIC	FABRIQUE COM	YOU NEED
Développement	20 000	14 400 Facturation 2016/2017	12 000 9 000 en 2016
Frais annuel	1 150	1 440	800
AVANTAGES	Graphisme Développement Contao	Prix sur Bonne compréhension du besoin Réponse presque complète au CdC Facturation sur 2 ans Développement en 2016	Prix Très bonne compréhension de nos besoins Réponse complète au CdC Développement en deux phases fin 2016 et janvier 2017 et 2 facturations Solution supplémentaire (en option): paiement en ligne, facebook, plateforme collaborative
INCONVENIENTS	Prix Compréhension incomplète du besoin Pas de changement de CRM	Avec Joomla besoin de quelques compétences pour faire des changements BDD modifiable par le prestataire	

La discussion permet de préciser les fonctionnalités attendues du site.

Le président demande au conseil d'administration d'approuver le choix du prestataire.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité des présents le choix de YOU NEED comme prestataire pour la réalisation du site Internet.

Cependant vu la démarche engagée de réflexion sur l'organisation et les missions du réseau bio, il semble pertinent de retarder la réalisation afin d'intégrer les éventuels



changements pouvant intervenir. La démarche pourra être engagée en fin d'année et finalisée début 2017 avant l'assemblée générale.

6. Questions diverses :

validation des nouveaux membres

Raison sociale	Nom	Prénom	CP	Ville	Collège	Activité
TROIS LABOUREURS	COISNON		45480	OUTARVILLE	DISTRIBUTEUR	négoce de pommes de terre
TERRAS CERES	ERMEL	Fabienne	41	CONTRES	PREPARATEUR	pains et pâtisseries sans gluten

Le président demande au conseil d'administration d'approuver ces demandes d'admissions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

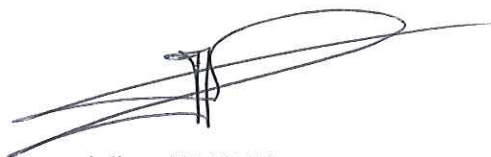
Changement de date et lieu du prochain CA

Afin de permettre une réunion d'élaboration du plan d'action consolidé Bio Centre et GAB début septembre, la date du 8 septembre est libérée et celle du lundi 19 septembre retenu pour le prochain CA qui aura lieu à Blois.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19h00.


Fait à Orléans, le 30 juin 2016,

Le secrétaire



Julien JANSEN

Le président



Jean-François VINCENT